

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
JEUDI 17 AVRIL 1986

MEMBRES PRESENTS :

COLLEGE A : Mme VICHY, MM. BOURTON, BRIDOUX, FIOROT, HORLING,  
MORIAMEZ, RAVALARD, SOENEN, TOURNIER, WILLAEYS.

COLLEGE B : Melle PLAISANT, Mmes HIPPOLYTE, MONSALLIER,  
MM. DEL CAMPO, GADRON, LOQUET, NOGACKI, NONGAILLARD,  
OBERT, RAVIART, TISON.

COLLEGE ATOS : Mmes AMEUR, CLEUET, FRANCE  
MM. BALENGHIEN, CAMUS, DUEZ.

COLLEGE ETUDIANTS : Melle COUPLET, MM. SENECHAL, LECHIFFLART,  
BUDNIOK, ESPALIEU, RICOU.

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. SZYMUSIAK, Président de Espace Hainaut  
M. GUILLAUME, Président du Groupement Patronal  
Inter-Professionnel  
M. DELBECQ, Président de Nord-Pas de Calais  
Industries 2 000 ;  
M. le Sénateur GRIMALDI  
M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

MEMBRES DE DROIT :

M. POIRSON, représentant M. le Recteur, Chancelier  
des Universités ;  
M. le Secrétaire Général ;  
M. L'Agent Comptable.

MEMBRES INVITES :

MM. TORGUET, CALLEGARI, PRUVOT, DENIEUL.

ONT DONNE POUVOIR :

MM. PARENT et CARPENTIER à M. GRIMALDI  
M. DEFAUX à M. BUDNIOK  
M. FLORENT à M. TOURNIER  
M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME  
M. PENICHOU à M. ESPALIEU

à partir de 18 Heures

Mmes FRANCE et AMEUR à Mme CLEUET  
M. GUILLAUME à M. DELBECQ

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DES COMPOSANTES  
REGLEMENTAIRES DE L'UNIVERSITE ;
- VOTE DU BUDGET 1986.

Monsieur le Président ouvre la séance et propose à chaque membre de se présenter.

Il constate que l'ordre du jour paraît succinct mais que les deux points qui y figurent sont extrêmement importants.

Il propose de limiter la durée des Conseils d'administration, ceux-ci ne devant pas dépasser quatre heures. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Il demande au Conseil la possibilité de modifier l'ordre du jour en y ajoutant d'abord la création de 2 commissions non prévues dans les statuts, puis l'étude d'une convention, ensuite le vote du budget 1986 et pour terminer l'approbation des nouveaux statuts des composantes. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite fixer un calendrier de réunions du Conseil car, si l'approbation des nouveaux statuts des composantes n'est pas terminée, il est nécessaire de se réunir rapidement, compte tenu du délai normal de réunion, afin d'achever leur étude. Il propose donc de convoquer les conseillers le Vendredi 2 Mai à 14 H 30.

I - CREATION DES COMMISSIONS

Monsieur le Président pense qu'il est souhaitable que ces commissions soient constituées de membres élus dans les 3 conseils mais aussi de personnes non élues.

A titre d'exemple, la commission du personnel ATOS pourrait être composée de 25 personnes :

- les 12 élus ATOS aux 3 conseils ;
- le Secrétaire Général et le Chef du Service du Personnel ;
- Les Directeurs des 8 Instituts et Ecole, ou leurs représentants ;
- Le Conservateur du Service de Documentation Universitaire ou son Représentant ;
- le Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives ;
- et le Président de l'Université, qui co-préside la Commission avec le Vice-Président ATOS.

.../...

Monsieur TISON propose la création de 2 commissions non prévues dans les statuts :

- une commission "Statuts et règlement" qui serait sous la responsabilité de Mme MONSALLIER, Vice Président chargé des Statuts et règlement ;
- une commission Sécurité et Bâtiment qui serait sous la responsabilité de M. BOURTON, Vice Président chargé de la sécurité et des bâtiments.

Monsieur le Président demande de voter sur le principe de la création des 2 commissions et non sur leur composition, celle ci devant être examinée ultérieurement.

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de création des 2 commissions.

## II - LE CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DES INDUSTRIES AUDIOVISUELLES (C.E.T.I.A.) :

Monsieur le Président explique que ce Centre est en projet depuis très longtemps (plus de 2 ans) ; une subvention de 3,5 Millions de francs est gelée à la Préfecture pour ce projet depuis des mois ; tous les partenaires contactés ne font pas preuve d'un réel dynamisme... et ce Centre tarde à voir le jour. La subvention risque d'être affectée à d'autres projets ; c'est pour accélérer la concrétisation de cet organisme que M. TISON propose la signature d'une convention entre l'Université de VALENCIENNES et NORD-PAS DE CALAIS INDUSTRIES 2000, l'un des partenaires prévus du CETIA.

Cette convention permettrait la création d'un service d'aide technique aux industries de l'audiovisuel mais aussi la possibilité, pour la Préfecture, de débloquer les crédits dans un délai très bref. La Direction du Service serait assurée par un conseil paritaire et un Directeur nommé par le Président de l'Université.

Monsieur GUILLAUME fait remarquer que cette convention serait bénéfique pour la Région et surtout le Valenciennois car, depuis 2 ans, les industries de la communication se regroupent.

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le fait qu'il faut débloquer la situation afin d'arriver assez vite à la solution du problème ; il craint que l'Université ne rétrograde dans le secteur audiovisuel. Ce projet, dit-il, est important pour les formations mais aussi pour les retombées qu'il va occasionner.

Monsieur BOURTON désire une précision sur le rôle joué par NORD-PAS DE CALAIS INDUSTRIES 2000.

Monsieur le Président répond que la Préfecture ne peut pas affecter les crédits s'il n'y a pas de co-contractant.

Monsieur RICAU demande une précision sur les buts poursuivis.

Monsieur le Président répond que le but poursuivi est un but de promotion. L'apport de matériel va permettre d'aider les industries audiovisuelles locales et renforcer les formations de l'Université.

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le fait que la technique varie très vite et que les étudiants de l'audiovisuel pourront utiliser un matériel très performant que ni l'Université ni un industriel seul ne pourraient acheter. Cette convention possède donc un intérêt certain pour les entreprises du secteur en vue de leur développement.

Monsieur SOENEN s'interroge sur la relation entre NORD-PAS DE CALAIS INDUSTRIES 2000 et l'Université.

Monsieur GUILLAUME répond que l'objectif est d'apporter une aide aux entreprises. Les fonds étant à la disposition de la Région depuis de nombreux mois, il faut mettre en place un service interne à l'Université qui va recueillir ces fonds puis rendre la mise en place du CETIA définitive.

Monsieur SOENEN dit que le problème de la convention est du niveau externe mais s'interroge sur le fonctionnement de la convention au niveau interne.

Monsieur le Président précise que la gestion du conseil sera paritaire, sa composition n'étant pas encore définie.

Monsieur SOENEN estime que la composition de ce conseil doit se discuter en Conseil d'Administration.

Monsieur le Président répond que le conseil sera un conseil de gestion paritaire dont le Directeur sera désigné par le Président de l'Université et qu'il n'y aura pas de désignation sans consultation.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Deux conseillers ne prennent pas part à ce vote. La convention est adoptée à l'unanimité des autres membres du Conseil.

### III - VOTE DU BUDGET 1986

Monsieur le Représentant du Recteur attire l'attention de Monsieur le Président et des membres du Conseil sur le fait que le budget doit être communiqué préalablement 15 jours avant la réunion à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, or il n'a pris connaissance du budget qu'aujourd'hui. Monsieur le Recteur, cependant, propose un compromis, ne voulant pas perturber le début d'un nouveau mandat. Monsieur le représentant du Recteur propose au Conseil d'accepter, si cela s'avère nécessaire, quelques remarques après l'étude du budget.

Monsieur le Président remercie Monsieur le représentant du Recteur pour sa compréhension et donne la parole à Monsieur PRUVOT rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur PRUVOT lit le rapport de présentation du budget prévisionnel de l'exercice 1986 distribué aux membres du Conseil d'Administration en début de séance.

Monsieur le Président remercie Monsieur PRUVOT.

Madame VICHY constate qu'elle ne se souvient pas d'une telle diminution des heures complémentaires d'enseignement à l'Institut des Lettres.

Monsieur l'Agent Comptable précise que, lors du vote du budget, Monsieur COFFIGNIEZ a estimé que le crédit était suffisant car le volume de la dotation en heures-état avait été considérablement augmenté.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a un volume extrêmement important d'heures non comptabilisées, provenant des détachements partiels de professeurs d'Ecole Normale.

Monsieur l'Agent Comptable, à la suite d'une question d'un étudiant, explique que le dernier Conseil de Février avait examiné un avant-projet de budget et que le problème des droits d'inscription avait fait l'objet d'un large débat. Il précise aussi que chaque composante a examiné et voté son budget et que c'est l'ensemble du budget qui est aujourd'hui présenté au Conseil d'Administration.

Monsieur l'Agent Comptable revient sur les droits d'inscription en précisant que leur montant était de 250 F à la rentrée 1984, de 330 F à la rentrée 1985. Une augmentation de 100 F est envisageable. Madame CLEUET ajoute que les étudiants font une confusion entre les droits d'inscription et la somme totale qu'il versent et qui comprend les cotisations de Sécurité Sociale et de Mutuelle, que l'Université reverse intégralement aux organismes : c'est pour simplifier la tâche des étudiants que ces cotisations sont perçues à l'Université.

Monsieur le Président fait remarquer que le pourcentage de boursiers à l'Université, est élevé et que ceux-ci bénéficient de l'exonération des droits d'inscription.

Monsieur PRUVOT insiste d'une part sur le fait que le budget était basé sur une augmentation 0 et d'autre part que les prévisions de 1986 tiennent davantage compte de la réalité, tout en étant des prévisions.

Monsieur le représentant du Recteur estime qu'une comparaison entre le budget initial de 1986 et le compte financier 1985 serait intéressante.

Monsieur PRUVOT souhaite que le Conseil Scientifique fasse des propositions sur le prochain budget de la recherche (budget 1987).

Monsieur le Président prend bonne note de cette suggestion... et ajoute que telle était bien son intention.

.../...

Monsieur l'Agent Comptable précise que l'on a commencé l'année en se basant sur 80% du budget de l'année précédente afin qu'il n'y ait pas de surprise en cas de modifications.

Monsieur MORIAMEZ propose, dans un but de clarté et de transparence et afin de comparer ce qui est comparable, à la nouvelle Commission des Finances de reprendre les 3 dernières années du compte financier et du budget initial.

Il ajoute que le problème du téléphone est important et demande une prise de responsabilité de la part de la Commission des Finances.

Monsieur BOURTON remarque que le dernier Conseil d'Université avait étudié ce problème.

Monsieur l'Agent Comptable précise que Monsieur AUTEM va déposer un rapport sur ce sujet prochainement.

Monsieur PRUVOT, pour répondre à Monsieur MORIAMEZ, dit qu'il n'a jamais été question de comparer budget initial et compte financier mais plutôt budget initial et budget initial. La proposition d'ajouter une colonne dans la présentation est retenue.

Monsieur PHILIPPE fait part de ses inquiétudes. En 1985 on a constaté la disparition de certaines subventions ; il demande si l'on possède des éléments sur les différentes subventions accordées à l'Université.

Monsieur PRUVOT répond qu'il ne possède aucune notification officielle.

Monsieur BRIDOUX soulève le problème de la gestion des contrats. Il estime souhaitable qu'une partie des moyens puissent être utilisés par les bénéficiaires des contrats pour en assurer la gestion.

Monsieur le Président propose de passer au vote de cette proposition de budget. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Monsieur PRUVOT, Monsieur l'Agent Comptable et le Personnel de l'Agence Comptable de son travail.

#### IV - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DES COMPOSANTES REGLEMENTAIRES DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président propose de commencer par l'examen des statuts des composantes qui sont des transformations puis de continuer par le statut des composantes dont la mise en place implique d'autres préliminaires, comme la mutation de postes.

1 - Statuts de l'Institut des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion :

Monsieur le Président précise que le Directeur de l'Institut ayant été reçu à l'agrégation de Droit, Madame MONSALLIER a été désignée administrateur provisoire.

Monsieur le Président propose de modifier le 2ème alinéa de l'article 11 de la manière suivante : "il élabore et propose au Conseil d'Administration de l'Université la modification de ses statuts" et d'ajouter une précision dans le 5ème alinéa : "et le présente au Conseil d'Administration de l'Université". Il demande s'il est possible d'ajouter : "il soumet au Conseil d'Administration de l'Université la répartition des emplois".

Madame MONSALLIER se déclare d'accord avec ces propositions.

A la suite d'une question de Monsieur BOURTON sur le dernier paragraphe de l'article 11, Madame MONSALLIER répond qu'il s'agit de la citation de l'article 33 de la Loi.

A la suite d'une question de Madame CLEUET sur le D.E.C.S., Monsieur OBERT répond que traditionnellement, ce diplôme a été rattaché au Droit.

Les projets de statuts de l'Institut des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion sont adoptés à l'unanimité.

2 - Statuts de l'Institut de Lettres, Langues et Arts

Monsieur le Président propose des modifications de pure forme dans l'article 3 :

"Le Conseil de l'Institut est composé de 26 membres qui se répartissent comme suit :

- a - 10 représentants élus du personnel enseignant, etc... "

Dans l'article 6, il propose également une modification :

"Le Conseil de l'Institut délibère et statue... sur :

- des propositions de créations de postes..."

Les statuts de l'Institut de Lettres, Langues et Arts sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance et donne rendez-vous aux conseillers le Vendredi 2 Mai 1986 à 14 H 30.

ELECTION DU PRESIDENT  
DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT  
CAMBRESIS

---

JEUDI 17 AVRIL 1986

---

Monsieur MALVACHE, Président sortant, a l'honneur d'accueillir les membres des différents conseils, tout particulièrement les personnalités extérieures, mais aussi Monsieur le représentant du Recteur.

Il formule 3 vœux pour que l'Université parte du bon pied : former davantage d'étudiants et les former mieux, développer la recherche et notamment ses retombées en vue de la création d'entreprises, respecter les structures et la démocratie.

Il précise que les derniers dossiers de sa présidence ont été étudiés en collaboration avec le seul candidat connu, notamment dans les secteurs du premier cycle et des conventions.

Il souhaite la mise en place rapide des nouvelles composantes ainsi que l'approbation du budget afin de permettre à l'Université de mieux démarrer.

Monsieur le Président MALVACHE donne ensuite la parole à Monsieur MACHELART, doyen d'âge de l'Assemblée.

Monsieur le Président de séance invite Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le représentant du Recteur à prendre place à ses côtés et rappelle les modalités d'élection du Président d'Université contenues dans le décret du 17 Décembre 1984. Il précise que le nombre total des membres des 3 conseils étant de 123, la majorité absolue est de 62 voix.

Monsieur le Président de séance rappelle qu'une seule candidature a été déposée et questionne l'Assemblée sur le dépôt d'une nouvelle candidature.

Devant l'absence de candidature supplémentaire, Monsieur le Président de séance déclare qu'il n'y a qu'un seul candidat et passe ensuite à l'énumération des pouvoirs.

Monsieur DELQUIGNIES, nouveau Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES, fait la déclaration suivante :

"En tant que nouveau Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES, je me dois de prendre position avant qu'il soit procédé à l'élection du nouveau Président de l'Université.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES qui a contribué pour une très large part à la création de l'Université et à son développement s'est trouvée pour la première fois dans l'obligation de voter contre les statuts proposés par le Président et qui viennent d'être adoptés par les Pouvoirs Publics.

Ce vote négatif n'est pas un geste inopiné mais une prise de position réfléchie approuvée par tous les Membres de la Chambre et de la plus haute importance.

Il met en évidence le malaise profond qui s'est instauré entre le monde économique et le précédent Président de l'Université.

Comme l'a fort bien explicité le Président BERA dans la lettre circonstanciée qu'il a adressée au Président le 3 Décembre, et qui faisait suite à de nombreux entretiens qu'avait eus Monsieur GUILLAUME avec Monsieur MALVACHE, demeurés sans écho, les décisions prises par le dernier Conseil de l'Université donnent à penser que "la volonté d'ouverture au monde économique et la mise en place d'enseignements à finalité professionnelle affichées par tous, ne sont par recherchées par la majorité des Membres du Conseil de l'Université".

La transformation sans débat du statut de l'ENSI lors du Conseil de l'Université du 4 Mars 1985 a créé un malaise qui n'est pas encore dissipé.

Les multiples propositions de coopération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES avec l'Université pour l'aide à apporter aux P.M.I. n'ont guère abouti ou ont donné lieu à des contre-propositions marquées du sceau de la méfiance, surtout le choix délibéré de prendre le plus petit nombre de personnalités extérieures au sein du Conseil de l'Université : 11 sur 51, soit le minimum prévu par la Loi, 20%, témoigne d'un repli de l'Université sur elle-même et non d'une ouverture à l'extérieur tout à fait contraire aux déclarations faites par son Président, et à la réputation qu'avait jusqu'ici cette Université.

Nous avons enfin constaté que les personnalités économiques retenues n'étaient peut-être pas les plus représentatives du Hainaut-Cambrésis puisque deux Chambres de Commerce sur trois étaient écartées du Conseil d'Administration, de même que les structures créées par les P.M.I. elles-mêmes pour assurer leur promotion.

Nous regrettons que les pressants appels que nous avons faits à l'Université pour l'ouverture au monde économique ne soient plus entendus.

Nous pensons que l'Université aura demain encore plus qu'hier un rôle essentiel à jouer dans la mutation économique de nos arrondissements.

Nous estimons en tant que Chambres de Commerce avoir nous-mêmes un rôle à jouer non moins essentiel vis à vis de l'Université pour la mise en place de nouvelles actions de formation et la multiplication d'actions de sensibilisation et d'appui technologique aux P.M.I.

Etant donné le climat d'incompréhension qui a prévalu, à notre grand regret, nous n'avons pas affecté de subvention à l'Université l'année dernière.

Notre Chambre de Commerce n'entend pas pour autant se désengager pour l'avenir. Elle affectera de la taxe d'apprentissage et subventionnera même les actions qui lui apparaîtront les plus aptes à favoriser la mutation économique de cette Région.

Encore faut-il que l'Université s'ouvre au monde économique et particulièrement à ses représentants naturels et officiels que sont les Chambres de Commerce.

C'est pourquoi je me solidarise complètement avec la position que prendra le Président SEGUY qui va maintenant vous l'exprimer.

J'ajoute enfin que notre Chambre de Commerce n'entend nullement s'opposer au nouveau Président dont vous vous doterez, bien au contraire ; nous espérons que nous travaillerons avec lui dans le même climat de confiance, comme celui qui avait prévalu avec les Présidents MORIAMEZ et BRIDOUX."

Monsieur SEGUY, Président du Groupement Hainaut Cambrésis , prend la parole :

"Je suis heureux d'intervenir en tant que Président en exercice du Groupement Hainaut-Cambrésis fédérant les Chambres de Commerce et d'Industrie d'AVESNES, CAMBRAI et VALENCIENNES.

Je suis tout à fait solidaire de ce que vient de dire mon Collègue le Président DELQUIGNIES dont vous savez l'attachement qu'il porte à l'Université et que vous avez reconnu de longue date en l'appelant à siéger précédemment comme personnalité qualifiée.

Par delà le point de vue exprimé par le nouveau Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES, je voudrais que vous mesuriez bien la dégradation de l'image de marque de l'Université vis à vis du monde économique et des entreprises en particulier.

Alors que les trois Chambres cherchent à voir l'Université rayonner dans les trois arrondissements, en s'implantant physiquement également à MAUBEUGE et CAMBRAI, il est aberrant de voir leurs candidatures écartées au Conseil d'Administration.

On s'est contenté de proposer au Groupement ce qui n'est même pas un strapontin, à savoir un siège au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

C'est uniquement parce que le Président de l'Université est élu par les trois conseils réunis que je me trouve ainsi invité aujourd'hui et que je peux m'exprimer.

J'en profite donc pour dire publiquement aux Elus des trois Conseils et plus particulièrement à ceux du Conseil d'Administration, que le Groupement Hainaut-Cambrésis ne saurait accepter la place qui lui est faite.

Je constate comme mon collègue qu'en optant pour le plus petit nombre de personnalités extérieures au Conseil d'Administration de l'Université, vous avez :

- réduit au minimum la représentation des Organisations Patronales ;
- réduit au minimum la représentation des Organismes Syndicaux de salariés ;
- choisi des personnalités qui ne sont pas seules à être les plus représentatives du Hainaut-Cambrésis ;
- écarté surtout les organisations représentatives des entreprises que sont les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Je rappelle solennellement que les Chambres de Commerce et d'Industrie sont des établissements publics chargés officiellement par la loi du 8 Avril 1898 de représenter l'ensemble des entreprises industrielles, commerciales et de services.

Les membres des Chambres de Commerce et d'Industrie sont élus par l'ensemble de leurs ressortissants dans des conditions similaires à celles qui président à l'élection des Conseillers Régionaux et Généraux.

Ecarter les Chambres de Commerce et d'Industrie c'est donc faire fi de la Loi et de plus ne pas respecter le suffrage populaire en choisissant à leur place de façon non démocratique, des représentants d'associations plus ou moins représentatives.

Nous souhaitons donc que l'Université puisse très rapidement s'ouvrir davantage au monde économique.

.../...

Nous demandons en particulier que les trois Chambres d'AVESNES, CAMBRAI et VALENCIENNES siègent toutes au Conseil d'Administration de l'Université.

En attendant ce changement d'attitude et d'état d'esprit, nous ne pouvons que manifester publiquement notre réprobation et notre réserve en quittant solennellement, le Président DELQUIGNIES et moi-même, cette assemblée avant qu'il soit procédé à l'élection du nouveau Président, avec qui nous sommes prêts à coopérer dans l'intérêt de nos entreprises et des jeunes de cette Région.

Toutefois, Monsieur le futur Président, sachez qu'avant de quitter cette enceinte, nous formons des vœux de réussite pour votre mandature qui va commencer et de continuel succès pour l'Université de VALENCIENNES."

Monsieur MORIAMEZ estime que ce malentendu ne peut être que provisoire car toute l'action de l'Université, depuis 20 ans, consiste en une ouverture vers les milieux économiques. Il ajoute que ce sera le rôle du nouveau Président de discuter de la coopération entre l'Université et le milieu économique.

Monsieur PHILIPPE, représentant de la CFDT, regrette le départ de Messieurs DELQUIGNIES et SEGUY. Il ajoute qu'il a participé à toutes les commissions chargées de rédiger les statuts de l'Université et, qu'à aucun moment, il n'a été question d'évincer les Chambres de Commerce. Il continue en précisant que le but poursuivi a été d'ouvrir l'Université à des personnalités extérieures capables d'apporter leur contribution et leur réflexion pour l'avenir de l'Université.

Monsieur le Président de séance propose de procéder au déroulement de l'élection proprement dite.

Ce vote donne les résultats suivants :

- inscrits :	123
- majorité absolue :	62
- votants :	115
- blancs :	3
- M. Pierre TISON	112

Monsieur le Président de séance déclare donc Monsieur TISON élu Président de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS.

Monsieur le Président prend la parole :

"Je suis profondément touché, ému de la confiance exceptionnelle que vous venez de me témoigner, et je vous en remercie très vivement, très sincèrement.

.../...

Je tiens à vous remercier tout spécialement toutes celles et tous ceux qui m'ont apporté leur soutien, m'ont témoigné leur amitié, depuis quelques mois déjà, lorsque, sollicité par certains d'entre vous, j'ai envisagé de présenter ma candidature à la présidence de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS. Parmi ces fidèles supporters, je n'aurai garde d'oublier mes camarades du SNESUP et de la FEN, et tout particulièrement Mario DEL CAMPO, qui a fait preuve d'un dévouement remarquable, et plus encore d'une ouverture d'esprit à mes yeux absolument essentielle, ouvrant très largement les listes syndicales à de nombreux collègues non syndiqués.

Certes, dans certains cas, chez les étudiants comme chez les personnels, des listes concurrentes se sont formées ; mais d'une part elles témoignaient ainsi du caractère parfaitement démocratique des élections, et d'autre part et surtout elles étaient toutes animées du même souci : travailler tous ensemble au développement de notre Université.

Cette volonté de travailler ensemble, ce climat de respect des hommes, cette atmosphère de sérénité, qui ont marqué toute la période électorale sont, pour moi, à n'en pas douter, de très bon augure pour l'avenir de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS.

Bien sûr, votre large confiance quasi-unanime est pour moi un formidable encouragement ; mais c'est aussi, je vous l'avoue, une source d'inquiétude : l'inquiétude de vous décevoir...

Soyez pourtant assurés que j'apporterai toute ma volonté, et toute ma bonne volonté - ce qui n'est pas la même chose ! - à mériter cette confiance si généreusement accordée.

Cette confiance s'est manifestée, certes, d'une façon collective ; mais elle est en fait la somme des confiances individuelles de chacune et chacun d'entre vous. Conserver votre confiance collective, c'est tout simplement respecter les règles de la démocratie : vous savez que je m'y suis engagé, et je tiendrai cet engagement, n'en doutez pas. Mais conserver chaque confiance individuelle, c'est bien plus difficile, et c'est même sans doute un rêve ; mais il est permis de rêver, surtout aujourd'hui pour moi, vous en conviendrez. Et puis, il faut toujours essayer de réaliser ses rêves ; c'est pourquoi je voudrais conclure avec vous une sorte de pacte : dès que l'un ou l'une d'entre vous aura l'impression que je trahis sa confiance, qu'il ou qu'elle me fasse tout de suite, sans intermédiaire, ses reproches. Je les accepterai sans ressentiments, car je suis de ceux qui pensent qu'une discussion, même si elle est vive, est toujours utile : il y a davantage de matière grise donc d'idées dans deux et a fortiori dans plusieurs têtes que dans une seule !

Bien sûr, je n'ai pas l'espoir irraisonné de réaliser un véritable contact individuel avec tous les personnels et étudiants de notre Université, ni avec tous ceux et toutes celles, nombreux je le sais, qui lui portent un intérêt dans le monde social, économique, culturel et politique. Mais vous êtes, vous, leurs représentants, et de ce fait j'ai le devoir de vous écouter lorsque vous le souhaitez, et pas seulement dans le cadre des réunions des Conseils. Je vous demande de prendre cette invitation très au sérieux, et d'avance vous en remercie.

Je voudrais dire également l'importance extrême que j'attacherai au fonctionnement harmonieux et complémentaire des trois Conseils : je vous rappelle que ce sont ces Conseils qui déterminent la politique de l'Université, que le Président est chargé de mettre en oeuvre. Ils ont certes des rôles différents, mais aucun d'eux n'est plus important que les deux autres ; leurs rôles sont, je le répète, complémentaires : si le Conseil d'Administration est celui qui vote les décisions que l'on peut qualifier de fonctionnelles (budget, demandes d'habilitations et de créations de postes, conventions, etc...) les décisions relatives à la Recherche et celles concernant les Etudes, c'est à dire finalement les décisions qui correspondent aux deux missions essentielles de l'Université, auront été préparées par le Conseil Scientifique et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. C'est dire que ces deux Conseils joueront eux aussi un rôle fondamental dans la promotion - au sens strict - de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS.

J'ajouterai encore que j'entends faire jouer un rôle très important aux diverses Commissions Consultatives spécifiques créées ou à créer à l'Université. On dit parfois - surtout dans le monde politique - que l'on crée des Commissions pour enterrer les problèmes: ce ne sera pas le cas à l'Université où, bien au contraire, les Commissions auront pour tâche de résoudre les problèmes, et en particulier de préparer d'une part les délibérations des différents conseils, et d'autre part les décisions que, dans le cadre de la politique décidée par les Conseils, le Président sera amené à prendre dans des domaines aussi divers que la politique financière, la répartition et la carrière des personnels A.T.O.S., la Vie Universitaire, la Sécurité et les Bâtiments, les Règlements Intérieurs, les Relations Extérieures et Internationales, etc... J'aurai l'occasion de revenir très prochainement sur ces Commissions, notamment en Conseil d'Administration. D'ores et déjà, il me semble important que la composition de ces Commissions fasse une large place aux élus des différents Conseils : elles seront ainsi automatiquement des agents de liaison entre ces Conseils.

J'ai été sans doute un peu long, mais je souhaitais préciser ces quelques points au seuil d'une collaboration qui, j'en suis sûr, sera fructueuse : je vous remercie de votre bienveillante patience."

Monsieur GUILLAUME, Président du Groupement Patronal Inter-Professionnel se montre heureux de l'unanimité recueillie par le nouveau Président. Il souhaite que le Conseil d'Administration s'ouvre au monde économique. Il estime que la priorité est la recherche de la qualité et la mise en place de formations susceptibles de créer des emplois dans le Hainaut-Cambrésis.

.../...

Monsieur le Président rappelle que Monsieur MORIAMEZ a déjà été élu Président Honoraire de l'Université. Il émet la proposition suivante : le Conseil d'Administration, le Conseil Scientifique et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, réunis le 17 Avril 1986, nomment Présidents Honoraires de l'Université de VALENCIENNES les Professeur Edouard BRIDOUX et Noël MALVACHE.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

- 113 votants
- 98 oui
- 2 non
- 4 nuls
- 9 blancs.

Monsieur le Président déclare au nom de l'Assemblée, Messieurs Edouard BRIDOUX et Noël MALVACHE, Présidents Honoraires de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS.

Monsieur le Président propose de passer à l'élection du bureau qui comprend 10 Vice-Présidents élus, sur proposition du Président par l'ensemble des 3 conseils. Il précise cependant qu'il n'a pas eu le temps d'établir des contacts pour 2 Vice Présidents, celui chargé de la formation continue et celui chargé de la pédagogie. Il demande un vote bloqué car ce bureau forme une équipe même si chaque Vice Président a sa spécificité.

Monsieur le Président propose les 8 noms suivants :

- Vice Président chargé de la politique financière : M. Claude TOURNIEI
- Vice Président chargé de la recherche : M. Hans HORLING ;
- Vice Président chargé de la Vie de l'Etudiant : M. Jean-François FLAMENT, avec comme assesseur M. Philippe LIETAR ;
- Vice Président chargé du personnel ATOS : M. Pierre DUEZ avec comme assesseur Mme Marie-Elise NAMUR ;
- Vice Président chargé des relations extérieures et internationales : M. Michel MORIAMEZ ;
- Vice Président chargé de l'Information et du suivi des étudiants : Melle Michèle PLAISANT ;
- Vice Président chargé des statuts et règlements : Mme Béatrice MONSALLIER ;
- Vice Président chargé de la sécurité et des bâtiments : M. Michel BOURTON.

Le vote donne les résultats suivants :

- 111 votants
- 100 oui
- 4 non
- 0 nul
- 7 blancs.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa confiance et lève la séance.